



Formulaire de demande - Carte de service des anciens combattants (CSAC)

Carte de service des anciens combattants (CSAC)

La nouvelle carte de service des anciens combattants (CSAC) vous permet de rester connecté(e) aux programmes de soutien offerts aux militaires et aux anciens combattants pendant votre transition de la vie militaire à la vie civile. Cette carte reconnaît également vos services en tant que membre des Forces armées canadiennes (FAC). Il est important de noter que la CSAC ne constitue pas une carte d'identité officielle en vertu du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres lignes directrices sur les cartes d'identité. Bien que la date de naissance n'apparaît pas sur la CSAC, cette information est requise uniquement à des fins de vérification.

Admissibilité

Vous pouvez demander une carte CSAC si vous remplissez les conditions suivantes:

- Avoir suivi avec succès une formation de base; et
- Avoir obtenu une libération honorable des FAC.

Les membres des FAC et les anciens combattants libérés entre **février 2016** et **septembre 2018** peuvent présenter une demande de CSAC à partir de **3 décembre 2018**.

1. Numéro matricule	2. Grade à la libération	3. Nom de famille	4. Prénom(s)
5. Nom de famille au moment de la libération (s'il est différent de n° 3)	6. Prénom(s) au moment de la libération (s'il est différent de n° 4)	7. Date de naissance (aaaa-mm-jj)	

La période de service reconnue sur la CSAC comprendra toutes les heures passées dans la Force régulière, la Première réserve, le Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets (SAIOC) et les Rangers canadiens.

8. Année du premier enrôlement	9. Année de la dernière libération	10. Adresse courriel (facultatif)
11. Numéro de téléphone aux fins de contact		12. Adresse postale (numéro de rue, numéro d'unité, nom de rue, ville, province, code postal, et pays - votre carte sera envoyée à l'adresse fournie)

13. Quelle carte de défense nationale avez-vous détenue en dernier? (sélectionnez **l'une** des options suivantes)

- Carte d'identité temporaire NDI 10
 Carte d'identité permanente des Forces canadiennes NDI 20
 Carte d'identité civile NDI 21
 Aucune de ces cartes ne m'a été attribuée
 Je ne sais pas

14. Si à l'**étape 13**, vous avez indiqué que vous déteniez la **NDI 20** ou la **NDI 21**, vous n'avez pas besoin d'inclure une photo récente ou une preuve d'identité actuelle dans ce formulaire de candidature. Vous pouvez y sauter à l'**étape 16**. Veuillez signer et dater le bas de ce formulaire et envoyez-le à l'adresse fournie à l'**étape 16**.

15. Vous devez également inclure avec ce formulaire de demande une photo de qualité semblable à celle d'un passeport **et** une preuve d'identité sous la forme d'une photocopie d'une pièce d'identité valide émise par le gouvernement.

Une photo imprimée à partir d'un appareil mobile est acceptable à condition qu'elle respecte la liste de vérification des exigences en matière de photo suivante:

- Photo prise sur un fond blanc ou de couleur claire;
- Le demandeur montre une expression faciale neutre, regardant directement la caméra;
- La photo doit montrer une vue de face complète du visage et du haut des épaules. la tête ne doit pas pencher sur le côté;
- La photo doit être nette, bien définie et bien centrée;
- La photo doit représenter les tons naturels de la peau (sans maquillage, ce qui altère considérablement les traits du visage);
- Les yeux doivent être ouverts et clairement visibles, et ne pas être rouges;
- Les lunettes prescrites peuvent être portées tant que les yeux sont clairement visibles; pas de lunettes de soleil (quelle que soit la prescription);
- Pas de lunettes de soleil (quelle qu'en soit la prescription);
- Les reflets et les ombres sont inacceptables;
- L'éclairage doit être uniforme;
- Photos couleur uniquement;
- Tout couvre-chef ne doit pas créer d'ombres sur le visage (pas de tuques ni de casquettes). Les couvre-chefs portés pour des raisons religieuses ou spirituelles sont autorisés.

Form available in English - DND 9036-E

Admissibilité (suite)

16. Veuillez poster votre formulaire de demande, accompagné d'une photo récente (le cas échéant) et d'une preuve d'identité (le cas échéant) à l'adresse suivante :

Directeur-général - Sécurité de la défense
 Service d'identification de la Défense nationale
 Carte de Service des Anciens Combattants
 Quartier général défense nationale
 Edifice Mgén George R. Pearkes
 101, promenade du Colonel-By
 Ottawa ON K1A 0K2

Pour plus d'informations sur la CSAC, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse suivante:
VSCQuestions.EnquetesCSAC@forces.gc.ca.

Tous les anciens combattants sont invités à s'inscrire à un compte Mon dossier ACC, ce qui leur permettra de connaître la gamme complète des avantages et services d'ACC et de se connecter directement avec le personnel d'ACC.

Déclaration de confidentialité

Les informations personnelles que vous fournissez dans ce formulaire de demande pour la Carte de service des Anciens Combattants (CSAC) ou la NDI-75 sont collectées et administrées conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) recueille vos renseignements personnels, notamment le nom, le numéro matricule, la date de naissance, le grade au moment de la libération, la catégorie de libération, la composante, les dates d'enrôlement et de libération, en vertu de la *Loi sur la Défense nationale* et des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes afin de vérifier si la formation de base est terminée, de confirmer la libération honorable et de produire la CSAC. Une adresse postale actuelle est requise pour que l'on puisse vous envoyer la CSAC une fois qu'elle aura été produite.

Les anciens combattants qui ont servi pendant une courte période dans la Force de réserve peuvent avoir reçu une carte d'identité militaire temporaire produite localement et non une NDI-20 permanente. Le Service d'identification de la Défense nationale (SIDN) peut ne pas avoir votre photo numérique dans leur base de données. Dans un tel cas, le SIDN a besoin d'une photo de qualité passeport pour produire la CSAC. De plus, une photocopie de la pièce d'identité officielle avec photo du gouvernement devra être jointe à la photo comme preuve d'identité.

Toute information personnelle que vous fournissez est produite à titre volontaire. Si vous refusez d'accepter les présentes conditions et si vous refusez de produire les informations personnelles requises, votre demande ne sera malheureusement pas traitée, car le MDN ne pourra pas vérifier votre admissibilité ni produire la carte.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* stipule que vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la correction de vos informations personnelles. Les détails se trouvent dans le fichier de renseignements personnels (FRP) suivant, le MDN PPU 896, relatif aux cartes d'identification et de contrôle d'accès.

Pour accéder à vos informations personnelles ou nous informer de l'existence d'informations incorrectes, veuillez contacter le Directeur - Accès à l'information et protection des renseignements personnels (DAIPRP).

Une demande officielle de renseignements personnels est faite en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle doit :

1. Être faite par écrit et signée;
2. Identifier le numéro du FRP ou fournir des informations suffisantes sur l'emplacement des informations personnelles pour les rendre raisonnablement accessibles;
3. Être présentée au DAIPRP en personne, par courrier ou par télécopieur au 613-995-5777 :

Directeur - Accès à l'information et protection des renseignements personnels
 Quartier général de la défense nationale
 Edifice Mgén George R. Pearkes
 101, promenade du Colonel-By
 Ottawa ON
 K1A 0K2

Les demandes officielles ne peuvent pas être envoyées par courriel.

Veuillez noter que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement par votre institution de vos renseignements personnels.

Certification

Signature du demandeur	Date (aaaa-mm-jj)
------------------------	-------------------